

En novembre 1956, j'ai étudié le financement de cette entreprise avec Ottawa et j'ai expliqué, d'une façon assez détaillée, que la grève qui sévissait dans l'industrie de l'acier, de même que les autres retards occasionnés, la majoration des frais et les additions apportées à la construction de l'édifice ainsi que le resserrement du crédit nous mettaient dans l'embarras. On affirma de nouveau que toute disposition qu'adopterait la majorité des promoteurs à l'égard du financement, donnerait satisfaction. On a de plus déclaré que le gouvernement n'avait d'autres droits que ceux que lui accordait le contrat, à savoir qu'il pouvait occuper des locaux, et que d'autres locaux additionnels seraient mis à sa disposition quand ses services en auraient besoin.

Cet édifice imposant, comme plusieurs d'entre vous le savent, est situé immédiatement au nord de la célèbre église épiscopaliennne Saint-Thomas et juste en face du Club universitaire. Il est à moins de 1,000 pieds de la cathédrale Saint-Patrice, des magasins Saks et Tiffany de la 5^e avenue, et à un mille environ, ou 15 minutes de marche, du siège des Nations Unies.

Au moment de l'acquisition de la propriété, on nous a affirmé que cet emplacement n'était l'objet d'aucune restriction dont auraient été exemptes d'autres propriétés du secteur, en ce qui concerne les règlements de la construction, et rien ne laisse supposer le contraire maintenant.

L'architecture du nouvel édifice nous a valu de nombreuses lettres de félicitations, dont une du recteur de l'église Saint-Thomas et une du président de la société Saks de la 5^e avenue.

Jamais je n'ai dit publiquement, ni dans l'intimité, que les locaux de l'édifice seraient à l'usage exclusif des sociétés commerciales canadiennes, mais j'ai bien affirmé que des locaux seraient mis à leur disposition si elles désiraient les occuper.

On me dit que chacun de mes prédécesseurs a préconisé ou demandé que le gouvernement d'Ottawa construise ou achète, à New-York, un édifice qui serait connu sous le nom de Maison du Canada.

Quand les parrains de l'entreprise ont offert au gouvernement de prendre la seconde hypothèque, lorsque les obligations seraient remboursées, on leur a répondu que si, au moment où les dettes auront été liquidées, les parrains du projet veulent offrir l'édifice au gouvernement, il appartiendra à ceux qui seront alors au jouvoir de prendre une décision.

Les auteurs du projet n'avaient jamais songé à tirer des bénéfices de l'entreprise; ils ont pensé que cette Maison du Canada serait tellement une belle réclame pour notre pays, et étaient d'avis que si leur argent leur était remis accompagné d'un modeste intérêt, ils auraient éprouvé la satisfaction d'avoir fait quelque chose pour le Canada. Ils n'ont jamais songé qu'à rendre service au public.

S'ils n'avaient pas cru que l'entreprise pût être profitable à notre pays, ils ne s'en seraient jamais mêlés. Ils ne se sont aucunement intéressés à cette entreprise, c'est certain, simplement afin de faire des placements dans le commerce immobilier de New-York.

Dès le début, les auteurs du projet ont considéré toute l'entreprise à la manière d'une association. Ils se chargeaient de choisir un emplacement, de construire un édifice et de s'occuper du financement, et le gouvernement canadien devait être le principal locataire.

Les promoteurs ont exécuté leur part de l'entente.

Les États-Unis sont les plus gros clients du Canada; ce sont nos voisins et naturellement, nous désirons qu'ils achètent nos produits en plus grande quantité, et nous voulons qu'ils se rendent compte de l'importance du Canada. A coup sûr, un étalage de produits manufacturés ou un kiosque d'exposition sur